**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Bâtiments**

* Contexte et enjeux pour le Grand Est

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est a fixé plusieurs objectifs liés à la transition du secteur du bâtiment.

* Son premier objectif, « *Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l’horizon 2050* » se base sur des objectifs ambitieux de rénovation des bâtiments.
* L’objectif 2, « *Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti* » indique qu’il est nécessaire de généraliser les rénovations énergétiques performantes des bâtiments du résidentiel et du tertiaire, en conduisant plus de 45 000 rénovations par an, afin que 100% du parc résidentiel soit en « Bâtiment basse consommation » (BBC) d’ici 2050. Les retombées attendues sont notamment la réduction de la consommation énergétique, l’adaptation au changement climatique, l’amélioration de la qualité de l’air intérieur, ainsi que la structuration d’une filière économique de matériaux biosourcés et la création d’emplois.
* Enfin, les objectifs 16 « *Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement* » et « *Réduire, valoriser et traiter nos déchets* » portant sur l’économie circulaire et la gestion des déchets, rappellent qu’environ 60% des déchets produits sur le territoire du Grand Est sont des déchets inertes du BTP. Introduire des systèmes de réduction et de valorisation de ces déchets semble donc indispensable à la transition écologique du secteur.

Dans ce contexte, les acteurs du secteur ont identifié plusieurs besoins et thématiques prioritaires pour pouvoir atteindre ces objectifs :

* **La rénovation énergétique**d’au moins 45 000 bâtiments par an, et ce dans plusieurs perspectives : adaptation au changement climatique (confort d’été et d’hiver, végétalisation des bâtiments pour lutter contre les îlots de chaleur, etc.) économies d’énergie générées et lutte contre la précarité énergétique. Cela nécessitera des investissements volumineux.
* **La gestion des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics**, notamment les questions d’éco-conception des matériaux et leur réemploi, mais également le développement de la **filière des matériaux biosourcés** (notamment sur le bois mais aussi la paille ou le chanvre). Sur ces deux aspects, la question de la compétitivité des prix devra être prise en compte, mais également la structuration des filières afin de pouvoir répondre à la demande.
* **La qualité de l’air intérieur :** à la fois sur les questions de suivi de la qualité de l’air, sur les actions à mettre en place pour son amélioration, et sur les modifications de comportement.
* **La nécessaire montée en compétences** des professionnels du bâtiment afin que l’offre puisse répondre à la demande en termes de rénovation énergétique, en ayant recours à des entreprises locales.
* Le **besoin d’information et de sensibilisation : des particuliers** pour encourager la rénovation de logements privés ; **des maîtres d’ouvrage** pour l’introduction de matériaux biosourcés et des logiques d’économie circulaire sur les chantiers ; des **usagers des bâtiments** pour la qualité de l’air intérieur.
* Dispositifs de financement pertinents

***Mode d’emploi****- Cette fiche n’a pas vocation à fournir toutes les informations sur les différents programmes de financement existants mais vise uniquement à servir d’aiguillage, de point d’entrée, pour les personnes souhaitant se renseigner sur les possibilités de financement de leur projet.*

*Si l’un des programmes présentés ici vous semble intéressant, il est donc nécessaire de consulter la fiche dédiée, qui détaillera la durée de projet, le montant des budgets attendus et le taux de cofinancement, le type de partenariat attendu, etc.*

*N.B : ces fiches visant à identifier les possibilités de financement autres que celles offertes par les fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, etc.) ces fonds ne sont donc pas mentionnés ici.*

*N.B 2 : les programmes de financement apparaitront plusieurs fois dans chaque fiche, car chaque programme permet de financer plusieurs thématiques identifiées comme prioritaires pour la Région Grand Est. Il est donc recommandé de ne lire que les sous-domaines intéressants pour vous.*

*N.B 3 : Les informations données dans ces fiches pour les programmes LIFE et UIA portent sur le programme 2014-2020, les informations pour le programme 2021-2027 n’étant pas encore connues. Les informations données pour le programme Horizon Europe ne portent que sur le programme de travail actuel, à savoir le programme de travail 2021-2022 (les priorités et sujets de projets présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer). Concernant les informations sur les programmes INTERREG et MIE celles-ci proviennent de premiers documents provisoires, il conviendra donc de vérifier ces informations une fois les Programmes opérationnels et règlements définitifs adoptés.*

**Table des matières**

[Rénovation des bâtiments 2](#_Toc75420264)

[Gestion des déchets, réemploi, recyclage 4](#_Toc75420265)

[Matériaux biosourcés 6](#_Toc75420266)

[Qualité de l’air intérieur 8](#_Toc75420267)

[Montée en compétences et sensibilisation 9](#_Toc75420268)

[A savoir 11](#_Toc75420269)

# Rénovation des bâtiments

Plusieurs programmes de financement permettent de financer des projets de rénovation énergétique, avec des attentes variables.

Les projets de rénovation visant à « simplement » appliquer les bonnes pratiques, c’est-à-dire à **rénover les bâtiments selon les règles de l’art et les pratiques et méthodes connues** ou reconnues peuvent être financés par :

**La Banque européenne d’investissement (BEI) :** propose plusieurs dispositifs utilisables pour la rénovation des bâtiments :

* + Des prêts pour des montants significatifs, qui peuvent contribuer à financer les investissements nécessaires à la rénovation des bâtiments : prêts-cadres pour le secteur public (appui au financement de programmes d’investissements), et prêts à l’investissement du secteur public et privé.
  + Des prêts intermédiés, via des intermédiaires financiers comme des banques commerciales ou la Banque des territoires, qui proposent des prêts plus accessibles aux entreprises (PME et ETI) et aux collectivités territoriales car pouvant être de montants plus faibles.
  + Des services de conseil et d’assistance, notamment via le dispositif ELENA (fournit une assistance technique pour les programmes d’investissements en faveur de l’efficacité énergétique et des EnR dans le bâti) ou encore URBIS (conseil en investissements urbains dédié spécifiquement aux autorités urbaines).

**InvestEU :** programme européen d’investissement majeur, InvestEU financera par des prêts ou des apports en fonds propres des projets en lien avec la rénovation des bâtiments, comme des actions en lien avec l’efficacité énergétique des bâtiments ou encore les systèmes de chauffage et de refroidissement.

Les programmes de financement sectoriels offrent surtout des **possibilités liées au financement de l’innovation** ou de l’identification de nouvelles pratiques. C’est le cas pour les programmes suivants :

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. La question du logement, de leur isolation et de la précarité énergétique est un sujet de ce programme. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance).

Le programme UIA possédait pour 2014-2020 une priorité dédiée à la « Transition Energétique » qui s’adresse au problème via la consommation énergétique des bâtiments en développement le rénovation innovante des bâtiments pour les rendre plus efficient et développer le recours aux solutions basées sur la nature de même que le recours aux énergies renouvelables.

**Horizon Europe[[1]](#footnote-1)** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Le cluster 5 en particulier possède 14 appels à projet dédiés aux bâtiments, principalement dans une approche holistique (rénovation, systèmes de chauffage ou de climatisation, réseaux, etc.)

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, ils pourraient donc financer des projets liés à la rénovation énergétique des bâtiments mais toujours dans une optique de coopération, de trouver des solutions communes à cette problématique. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
  + Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
  + Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**LIFE :** le programme LIFE finance de projets dans le domaine de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques. Il conviendra d’analyser les volets « Climat » et « Transition énergétique propre », qui devraient comporter des priorités en lien avec le secteur des bâtiments, par exemple le test de nouvelles méthodes efficaces de rénovation, etc.

**Le programme en faveur du marché unique** (*Single Market Programme*) prévoit en 2021 un appel à projets dédié à la mise en place d’un partenariat trans-sectoriel à l’échelle européenne, devant mettre en réseau des quartiers phares appliquant des méthodes innovantes de rénovation des bâtiments, et des PME agissant dans la rénovation innovante et durable du logement social et abordable. Il s’agit donc ici d’actions de mise en réseau et de partage d’expertise, afin que ce partenariat agisse comme un centre de connaissances et de ressources dans le domaine.

# Gestion des déchets, réemploi, recyclage

La question des déchets issus du secteur du bâtiment est une question très prégnante pour la Commission européenne, qui s’est fixé un objectif de réemploi pour 70% pour les déchets inertes, mais également le développement de meilleures conceptions et de meilleurs process afin d’éviter la création même de déchets. Plusieurs programmes pourraient donc permettre de financer des projets dans ce sous-domaine, cherchant ici encore le plus souvent **une innovation** :

**LIFE -** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **volet « Ressources »,** ce programme possède plusieurs priorités visant à financer des projets de recherche sur de nouveaux matériaux, sur de nouveaux moyens ou procédés de recyclage permettant de réutiliser ou de recycler des matériaux pour l’instant non valorisés. Ce volet cherche avant tout à financer une innovation. Ce programme permet également de financer des actions de promotion/sensibilisation (actions de communication, de lobbying, participation des parties prenantes, modification des règlements et/ou procédures, rédaction de guides, etc.)
* **volet « Climat »,** ce programme permet de financer des innovations ou bien des projets dit « de bonnes pratiques ». A la différence de « Ressources » qui cherchait une innovation ici ce qui est recherché c’est avant tout un impact sur l’atténuation des émissions de GES, avec un intérêt européen.
* **volet « Gouvernance et information en matière d’environnement »** : ce volet du programme LIFE finance des actions de dissémination d’information, de sensibilisation ou encore de renforcement des capacités. Il peut financer des actions de sensibilisation sur l’économie circulaire, notamment la mise en place de modèles économiques circulaires et durables. Il conviendra de vérifier si ces dispositions seront prévues pour les projets de type « *Other action grants* » pour la programmation 2021-2027.

**UIA**, ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. La question de la réutilisation des matériaux de construction/démolition est notamment abordé via la thématique « Economie circulaire » du programme. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants. Ici aussi des actions de promotion/sensibilisation peuvent être inclues dans le projet.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Cluster 4**. Ce cluster vise principalement la décarbonation des entreprises, via notamment le développement de projets relatifs à la réutilisation/tri/recyclage des déchets (ou leur valorisation énergétique) et au développement de l’économie circulaire, avec un objectif principal : la lutte contre le changement climatique.
* **Cluster 6** possède lui aussi des appels à projet sur la décarbonation des entreprises et vise la recherche de solutions innovantes de la part de tous les secteurs, à la fois dans les méthodes de production, mais aussi dans la consommation des ressources et le développement de la bioéconomie, avec ici comme objectif principal le développement de la gestion rationnelle des ressources.
* **EIC** est le 3e pilier du volet Horizon Europe, et cherche donc principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à termes) d’entrée sur le marché.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. La gestion des déchets dans le secteur du bâtiment étant une problématique à laquelle toutes les régions voisines du Grand Est sont également confrontés, des projets INTERREG pourraient permettre de développer des solutions communes. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la gestion des déchets dans le secteur du bâtiment :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
  + Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
  + Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Par ailleurs, **certains dispositifs européens peuvent permettre de financer les investissements nécessaires** à la gestion des déchets et à la mise en place de schémas d’économie circulaire :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** : propose plusieurs dispositifs de prêts utilisables pour des projets en lien avec la gestion des déchets, le réemploi et le recyclage :

* + Des prêts pour des montants significatifs : prêts-cadres pour le secteur public (appui au financement de programmes d’investissements), et prêts à l’investissement du secteur public et privé.
  + Des prêts intermédiés, via des intermédiaires financiers comme des banques commerciales ou la Banque des territoires, qui proposent des prêts plus accessibles aux entreprises (PME et ETI) et aux collectivités territoriales car pouvant être de montants plus faibles.
  + Des services de conseil et d’assistance, notamment via le dispositif URBIS, qui propose des conseils en investissements urbains dédié spécifiquement aux autorités urbaines.

**InvestEU :** programme européen d’investissement majeur, InvestEU financera par des prêts ou des apports en fonds propres des projets en lien avec le secteur des bâtiments, comme la mise en œuvre de plan de gestion ou la mise en place de réseaux de réemploi.

# Matériaux biosourcés

Le recours aux matériaux biosourcés est également un sujet visé par la Commission européenne, à la fois en termes de financement de recherche et d’innovation, mais également dans la promotion de leur utilisation.

**LIFE-** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **volet « Ressources »,** ce programme possède plusieurs priorités visant à financer des projets de recherche sur de nouveaux matériaux. Ce volet cherche avant tout à financer une innovation. Ce programme permet également de financer des actions de promotion/sensibilisation (actions de communication, de lobbying, participation des parties prenantes, modification des règlements et/ou procédures, rédaction de guides, etc.)
* **volet « Climat »,** ce programme permet de financer des innovations ou bien des projets dit « de bonnes pratiques ». A la différence de « Ressources » qui cherchait une innovation ici ce qui est recherché c’est avant tout un impact soit sur l’atténuation des émissions de GES, avec un intérêt européen.
* **volet « Gouvernance et information en matière d’environnement »** : ce volet du programme LIFE finance des actions de dissémination d’information, de sensibilisation ou encore de renforcement des capacités. Il peut financer des actions de sensibilisation sur l’économie circulaire, notamment la mise en place de modèles économiques, de produits et de services circulaires et durables. Il conviendra de vérifier si ces dispositions seront prévues pour les projets de type « *Other action grants* » pour la programmation 2021-2027.

**UIA,** ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. La question des matériaux biosourcés serait ici prise en compte soit par la thématique « logement » soit par la thématique « économie circulaire », et devrait viser un projet de démonstration pour de nouveaux matériaux et/ou un projet de modification des procédures/règles administratives sur le recours à ces matériaux. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants. Ici aussi des actions de promotion/sensibilisation peuvent être inclues dans le projet.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Cluster 4.** Ce cluster vise principalement la décarbonation de l’industrie, via notamment le développement de matériaux « climatiquement neutres » ou moins polluants
* Le **Cluster 6** vise la recherche de solutions innovantes de la part de tous les secteurs, à la fois dans les méthodes de production, mais aussi dans la consommation des ressources et le développement de la bioéconomie, avec ici comme objectif principal le développement de la gestion rationnelle des ressources.
* **EIC** est le 3e pilier du volet Horizon Europe, et cherche donc principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’innovation.

**Le fonds de capital-risque European Circular Bioeconomy Fund (ECBF)** (consultable dans la fiche BEI), finance des entreprises ou des projets innovants dans le secteur de la bioéconomie et de la bioéconomie circulaire, comportant un attrait commercial significatif.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées. Ils pourraient donc permettre de financer des projets visant le développement ou l’utilisation à une plus grande échelle de matériaux biosourcés mais toujours dans une optique de collaboration de part et d’autre des frontières, avec un réelle plus-value à la coopération. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec le développement de matériaux biosourcés :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » ainsi qu’un « Améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe » qui vise notamment le domaine « matériaux et procédés ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique » ainsi qu’un objectif « Renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
  + Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre » et un objectif « Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Par ailleurs, certains dispositifs européens peuvent permettre de financer les investissements nécessaires à la structuration de la filière des matériaux biosourcés dans le Grand Est :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** : propose plusieurs dispositifs de prêts utilisables pour des projets en lien avec la filière des matériaux biosourcés, par exemple :

* + Des prêts pour des montants significatifs : prêts-cadres pour le secteur public (appui au financement de programmes d’investissements), et prêts à l’investissement du secteur public et privé.
  + Des prêts intermédiés, via des intermédiaires financiers comme des banques commerciales ou la Banque des territoires, qui proposent des prêts plus accessibles aux entreprises (PME et ETI) et aux collectivités territoriales car pouvait être sur des montants plus faibles.

**InvestEU :** programme européen d’investissement majeur, InvestEU financera par des prêts ou des apports en fonds propres des projets en lien avec le secteur des bâtiments, comme l’intégration des questions d’efficience des ressources dans la production et le cycle de vie des produits.

# Qualité de l’air intérieur

La qualité de l’air intérieur est un sujet qui préoccupe de plus en plus la Commission, et des thématiques spécifiques liées à cette question sont inclues dans un nombre croissant de programmes.

**LIFE –** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **volet « Ressources »,** ce programme possède plusieurs priorités visant à financer des projets portant une innovation : nouvelles méthodes ou nouvelles technologies pour le suivi et/ou le captage des polluants atmosphérique, projets testant des pratiques innovants de changement de comportement, de nouveaux matériaux, de nouvelles méthodes de construction, etc. En plus de l’innovation elle-même le programme permet de financer des actions de communication/sensibilisation.
* **volet « Climat »,** ce programme permet de financer des innovations ou bien des projets dits « de bonnes pratiques ». La question de la qualité de l’air intérieur n’y est abordée qu’en aspect « additionnel » à des projets visant principalement l’atténuation ou l’adaptation au changement climatique (par exemple des projets sur la mobilité ou sur les méthodes de construction).
* **volet « Gouvernance et information en matière d’environnement »** : ce volet du programme LIFE finance des actions de dissémination d’information, de sensibilisation ou encore de renforcement des capacités. Il peut financer des actions de sensibilisation sur la qualité de l’air en milieu urbain et ses effets sur la santé. Il conviendra de vérifier si ces dispositions seront prévues pour les projets de type « *Other action grants* » pour la programmation 2021-2027.

**INTERREG :** certains programmes INTERREG pourraient financer des projets liés à la qualité de l’air intérieur, ce fût notamment le cas lors de la programmation 2014-2020. Cependant nous manquons encore d’informations sur les programmes opérationnels 2021-2027 pour cibler plus précisément les programmes en question. Des informations peuvent potentiellement être obtenues auprès des points de contact locaux des différents programmes (voir partie « informations pratiques » des fiches programmes).

**UIA**, ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. La question de la qualité de l’air est donc un sujet important sur ce programme. L’air intérieur ne fait pas l’objet d’une priorité à part, mais pourrait tout à fait être abordée. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants. Ici aussi des actions de promotion/sensibilisation peuvent être inclues dans le projet.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* **Cluster 1.** Le programme Horizon Europe cherche à financer des projets de recherche (développement d’une innovation européenne), et ce cluster vise principalement les aspects liés à la santé. Cependant, un appel spécifique lié à la pollution de l’air intérieur est prévu en 2021, cherchant à financer des projets d’identification des sources et de qualification de la pollution, de même que le développement de meilleurs systèmes/technologies de suivi et d’alerte.
* Son **Cluster 4** (Numérique, Industrie et Espace) possède un appel à projets qui comprend une composante sur la pollution émise par les rénovations, et une prise en compte de la qualité de l’air intérieur.
* Le **Cluster 5** (Climat, Energie et mobilité) possède un autre appel sur l’innovation dans la rénovation des bâtiments, avec ici un axe visant plutôt à les transformer en bâtiments à énergie positive, prenant en compte les aspects de qualité de l’air.

Dans les deux cas la qualité de l’air n’est jamais au centre des projets et doit donc s’inclure dans un projet plus large.

* **Pilier III – EIC** - L’EIC fait partie du 3e pilier du programme Horizon Europe, et cherche principalement à financer l’innovation industrielle et la « prise de risque » en particulier pour les PME et start-up, sur des appels aux sujets ouverts mais devant tous faire preuve d’une forte innovation et d’une volonté (à terme) d’entrée sur le marché. Le programme est constitué d’appels ouverts (pas de priorités spécifiques) et de Défis aux priorités renouvelées tous les ans, mais comprenant toujours des priorités environnementales.

# Montée en compétences et sensibilisation

Un grand nombre de programmes européens demande à ce que ces deux sujets soient abordés de manière transversale, en plus des objectifs principaux, aux impacts directs et concrets sur le sujet du projet (c’est par exemple le cas pour les programmes LIFE, UIA, Interreg…)

Certains programmes permettent cependant de viser de manière plus spécifique ces deux aspects, en en faisant le cœur des projets. C’est notamment le cas pour :

**LIFE –** le programme LIFE subventionne des projets dans les domaines de l’environnement et du climat. Tout type d’acteur peut porter un projet LIFE, et ces projets peuvent être multipartenariaux ou portés seul, et être internationaux ou non.

* **volet « Gouvernance et information en matière d’environnement »** : ce volet du programme LIFE finance des actions de dissémination d’information, de sensibilisation ou encore de renforcement des capacités. Il peut financer des actions liées à des campagnes de sensibilisation sur diverses thématiques (croissance verte, qualité de l’air, etc.), le renforcement des capacités des administrations pour la mise en œuvre de plans d’actions et de programmes, la mise en place de réseaux et de plateforme améliorant la formation et les qualifications professionnelles, etc. Il conviendra de vérifier si ces dispositions seront prévues pour les projets de type « *Other action grants* » pour la programmation 2021-2027.
* **volet « Gouvernance et information en matière de climat »** : ce volet du programme LIFE finance des actions de dissémination d’information, de sensibilisation ou encore de renforcement des capacités. Il peut financer des actions favorisant le changement des comportements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la transparence des marchés carbone et la sensibilisation aux enjeux de l’adaptation au changement climatique. Il conviendra de vérifier si ces dispositions seront prévues pour les projets de type « *Other action grants* » pour la programmation 2021-2027.

**Le programme Erasmus+,** à travers son **action-clef n°1**, permet de financer des projets de mobilité pour les apprenants et personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle. L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, il pourrait donc permettre aux acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse de financer des projets de mobilité en lien avec ces thématiques et le verdissement du secteur du bâtiment.

**Le programme Erasmus+,** à travers son **action-clef n°2**, permet de financer des projets visant à élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants dans les domaines de l’éducation, de la formation, la jeunesse et du sport. Ils peuvent être portés par tous les acteurs des domaines cités ci-dessus et doivent avoir une dimension internationale. L’environnement et la lutte contre le changement climatique étant une priorité transversale du programme, il pourrait permettre de financer des projets de coopération visant à réduire l’impact environnemental du secteur du bâtiment par la formation des professionnels du secteur.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et notamment des projets liés à la formation et la montée en compétences de la main d’œuvre de part et d’autre des frontières. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la formation et la montée en compétence des professionnels du bâtiment :

* + Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l’égalité d’accès à des services inclusifs et de qualité dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience de l’éducation et de la formation à distance et en ligne » mais des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Ce programme couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
  + Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne » mais des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Ce programme couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
  + Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l’efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre » qui pourrait permettre de financer ce type d’action. Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
  + Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, à travers les objectifs « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique » ou « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ». Ce programme couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
  + Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**InvestEU :** programme européen d’investissement majeur, InvestEU financera par des prêts ou des apports en fonds propres des projets en lien avec le secteur des bâtiments. Par ailleurs, son volet « Investissements sociaux et compétences », devrait en principe financer des services d’éducation et de formation, y compris la formation professionnelle, et soutenir la demande et l’offre de compétences.

Vous pouvez également consulter les ressources et informations liées à la montée en compétences du secteur du bâtiment sur [le site de l’initiative européenne Build Up Skills](https://www.buildup.eu/en).

# A savoir

En plus de ces programmes de financement spécifiques, d’autres initiatives existent qui pourraient permettre de financer des projets liés aux bâtiments.

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* par exemple, et surtout de son initiative phare « Facilité pour la relance et la résilience » des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été fixés par les plans nationaux de relance, que l’Etat sera obligé d’atteindre s’il souhaite obtenir les financements liés. Par exemple, pour la rénovation des bâtiments, l’Etat doit se fixer un objectif chiffré de rénovation (par exemple, x mètres carrés rénovés) à atteindre avant 2026. Le plan national français peut être trouvé [ici](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

La France devrait ainsi recevoir 40 milliards d’euros de subvention au titre de la Facilité, qui participeront au financement des 100 milliards d’euros du plan France Relance.

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU*, et de son initiative « React-EU », une enveloppe de 188 millions d’euros a été attribuée au Grand Est, qui doit la distribuer en 2021 et 2022. L’un des grands axes de React-EU est dédié exclusivement à la rénovation thermique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des bâtiments et de relance l’économie. Plus précisément, les principaux secteurs visés devraient être le logement social et les bâtiments publics. Plus d’informations disponibles [ici](https://europe-en-lorraine.eu/espace-telechargement/le-suivi-des-programmes/). (*NB : à la date d’établissement de cette fiche – juin 2021 – les documents définitifs ne sont pas encore adoptés, ces informations sont sujettes à modification*.)
* La nouvelle stratégie européenne [« Une vague de rénovations pour l’Europe : verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de vie »](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1603122220757&uri=CELEX:52020DC0662), vise à doubler les taux rénovation énergétique annuels sur les dix prochaines années. Cette politique englobe ainsi les différents dispositifs mis en place par l’Union européenne pour favoriser l’atteinte de cet ambitieux objectif, avec pour priorités la précarité énergétique, la rénovation des bâtiments publics, et la décarbonation du chauffage et de la climatisation. Plus d’informations [ici](https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/renovation-wave_en).
* *New European Bauhaus* : dans le cadre de la « Vague de rénovations » la Commission a lancé l’initiative du *New European Bauhaus*. L’édition 2021 financera des projets ou exemples déjà achevés (30 000€ et un kit de communication pour chaque lauréat) et des concepts ou idées présentés par des particuliers ou des groupes de personnes âgés de 30 ans ou moins (15 000€ et un kit de communication). Les projets doivent pouvoir constituer des « illustrations » du potentiel européen en matière de bâtiments et de synergie avec les aspects culturels et environnementaux. Cet appel pilote s’est clôturé le 31 mai 2021, mais devrait avoir vocation à être renouvelé. Plus d’informations peuvent être trouvées [ici](https://europa.eu/new-european-bauhaus/2021-prizes_fr).
* La Facilité européenne pour les villes (EU City Facility) permet également de financer l’élaboration de concepts d’investissement en lien avec les plans climat/énergie des autorités locales/municipalités. Ces concepts d’investissement peuvent porter sur des sujets liés aux bâtiments tels que :
  + - L’amélioration de la performance énergétique et à la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments publics, résidentiels et tertiaires (non municipaux)
    - Le développement et l'utilisation des énergies renouvelables intégrées aux bâtiments,
    - La modernisation du chauffage urbain ou le passage aux énergies renouvelables,
    - Les réseaux intelligents,
    - Etc.

Plus d’informations sur cette initiative sur la fiche dédiée.

* La « Mission Ville » du programme Horizon Europe : l’Union européenne s’est donnée pour mission d’atteindre la neutralité climatique d’ici 2050. Pour y arriver, elle s’est dotée d’une mission « 100 villes climatiquement neutre d’ici 2030 ». Cette mission ne vise pas à financer des actions mais plutôt à accompagner 100 villes dans la mise en œuvre d’un plan concret d’atteinte de la neutralité climatique, puis in fine à les aider à trouver des financements pour la mise en place de ce plan. Une première étape a été lancée avec un appel à projets Horizon Europe dédié, mais les candidatures restent ouvertes. Plus d’informations [ici](https://www.horizon-europe.gouv.fr/nouveaute-d-horizon-europe-les-premieres-missions-de-recherche-et-d-innovation-devoilees-24147).
* Le fonds public privé [*European Energy Efficiency Fund*](https://www.eeef.lu/home.html) alimenté par la Commission européenne, la Banque européenne d’investissement ainsi que des partenaires privés, finance également des projets dans le domaine de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables, y compris dans le secteur des bâtiments. Il peut financer des acteurs publics (villes – comme la Ville de Rennes – universités…) comme privés pour leurs démarches dans ces domaines, notamment via des prêts ou apports en capitaux.
* La [« Smart Cities Marketplace »](https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development/city-initiatives/smart-cities_en) une initiative européenne qui vise à rassembler les villes, les industries, les PME, les investisseurs, les banques, les chercheurs et de nombreux autres acteurs de la ville intelligente. Elle peut être utilisée comme centre de ressources et d’informations sur les bonnes pratiques actuellement mises en œuvre pour la ville intelligente, et peut aussi être un appui pour monter des projets et contacter des parties prenantes, y compris des financeurs.

**Un benchmark des projets financés sur ce sujet peut être trouvé ici. Voici un résumé :**

| Sous-domaine à enjeux | Programme | Intitulé du projet et référence | Chef de file | Contribution européenne | Site internet |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Bâtiments** | | | | | |
| **Rénovation énergétique** | LIFE | LIFE-SBE4LCHCB - LIFE - Demonstration of the Smart Building Envelope for Low Carbon and High Comfort Buildings  LIFE19 CCM/FR/001207 | ecoXia SAS | 677 369,00 € | [Lien](https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=7542) |
| **Air intérieur** | LIFE | LIFE SMART IN'AIR - Réseau intelligent de surveillance de l'air intérieur pour réduire les impacts des polluants sur l'environnement et la santé  LIFE17 ENV / FR / 000330 | Solutions In'Air (PME) | 2 339 310,00 € | [Lien](https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=6729) |
| FP7 (Horizon 2020) | CETIEB - Cost-Effective Tools for Better Indoor Environment in Retrofitted Energy Efficient Buildings | Université de Stuttgart | 2 499 833,55 € | [Lien](http://www.cetieb.eu/) |
| **Gestion des déchets du BTP** | H2020 | Holistic Innovative Solutions for an Efficient Recycling and Recovery of Valuable Raw Materials from Complex Construction and Demolition Waste  Grant agreement ID: 642085 | Fundacion Tecnalia Research and Innovation | 7 511 870,00 € | [Lien](http://www.hiserproject.eu/) |
| INTERREG V-A Belgium - France (France - Wallonie - Vlaanderen) | Solutions intégrées de valorisation des flux "matériaux" issus de la démolition des bâtiments : Approche transfrontalière vers une économie circulaire | Centre Terre et Pierre | 1 778 804,40 € | [Lien](http://www.valdem-interreg.eu/fr/) |
| **Développement des matériaux biosourcés** | Interreg Deux mers (Angleterre, France, Belgique, Pays-Bas) | CBCI - Circular Bio-based Construction Industry | Stichting Avans | 4 181 758,00 € | [Lien](https://www.interreg2seas.eu/fr/CBCI) |
| **Montée en compétence des professionnels** | Erasmus+ | Certification européenne de TEchnicien de la Performance Energétique du Bâtiment (TEPEB) | Groupement d’Intérêt Public Formation et Insertion professionnelle de l’Académie de Grenoble | 385 148,00 € | [Lien](http://www.tepeb.eu/) |
| INTERREG V-A Belgium - France (France - Wallonie - Vlaanderen) | ET'AIR - Economie Transfrontalière et qualité de l'Air intérieur | Espace Environnement | 1 077 657,60 € | [Lien](https://keep.eu/projects/22381/Cross-border-economy-and-in-EN/) |

1. Si la plupart des programmes possèdes des programmes de travail permettant de connaitre les priorités et sujets des appels à projet sur les 7 prochaines années, Horizon Europe publie des programmes de travail biannuel (2021-2022). Les informations présentées ici sont donc valable pour ce programme de travail. [↑](#footnote-ref-1)